



Paris, le 8 juillet 2024

PROGRAMME EMTN 2024

Conformément à la réglementation en vigueur, Caffil annonce que son programme EMTN 2024 a été approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 8 juillet 2024 et qu'il peut être consulté sur son site internet : <https://caissefrancaisedefinancementlocal.fr/investisseurs/programme-emt> (rubrique Investisseurs)